

pris la parole pour donner cette petite explication pour que de chaque côté règne un esprit d'équité quand les honorables députés passeront en revue tous les documents.

L'hon. M. LEMIEUX: "Petite" explication?

M. SINCLAIR (Guysborough): Je n'ai rien à dire du rapport Snider, mais je voudrais déclarer que l'économie peut être poussée trop loin par le comité des publications. Les députés sont réduits à ne recevoir que trois exemplaires gratuits du hansard. Ce n'est pas assez. Je représente une population de 30,000 âmes au Parlement et je reçois constamment des lettres d'électeurs disant qu'un certain débat les intéresse et qu'ils voudraient avoir un exemplaire du hansard qui le contient, mais quand je vais demander cet exemplaire au bureau de distribution, on me dit que j'ai déjà reçu mes trois exemplaires. C'est un genre d'économie que je ne trouve pas bon. Il y a des difficultés du même genre pour les autres publications, qu'on explique aussi sous le prétexte de faire des économies.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Si mon honorable ami veut me permettre, c'est le comité des impressions et non le comité des publications qui décide cela.

M. SINCLAIR (Guysborough): J'ai une observation à faire au sujet du comité des publications. J'ai déjà attiré l'attention de mon très honorable ami sur le fait qu'il a éliminé du livre bleu connu sous le nom de Compte Publics la partie très importante qui donne un tableau comparatif des dépenses de chaque département du Gouvernement pour chacune des années écoulées depuis la confédération. C'était une des plus intéressantes parties de cette publication, mais ces pages ont été supprimées cette année. J'espère qu'on les rétablira l'an prochain.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le comité des publications n'a pas eu à s'occuper de cela plus que mon honorable ami.

M. SINCLAIR (Guysborough): Qui est responsable?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crains beaucoup d'avoir à assumer la pleine responsabilité.

M. COPP: N'y revenez pas.

(L'amendement est rejeté.)

L'hon. M. LEMIEUX: Trop de cuisiniers (cooks) gâtent la sauce.

(L'item est adopté.)

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

M. le PRESIDENT: Lors de la suspension de la séance, à une heure, il restait encore trois crédits à examiner: les numéros 111, 555 et 557. L'item n° 111, les chemins de fer du gouvernement, \$4,117,999, avait été laissé en suspens à la demande de l'honorable député de Westmoreland (M. Copp).

M. COPP: A titre de représentant du Nouveau-Brunswick, l'une des trois provinces maritimes, je crois de mon devoir de faire quelques observations concernant les chemins de fer nationaux canadiens, surtout cette partie du réseau que l'on désigne sous le nom de l'ancien chemin de fer Intercolonial, de Montréal à Sydney via Saint-Jean, N.-B., et Halifax, non seulement dans l'intérêt particulier de mes commettants mais dans l'intérêt de la population toute entière de la province d'où je viens.

L'opinion de la population du Nouveau-Brunswick est très prononcée en ce qui regarde les chemins de fer nationaux canadiens; or, si je me décide à faire quelques observations ici aujourd'hui, c'est à cause de l'affirmation du président du conseil d'administration devant le comité spécial sur les chemins de fer et la marine marchande de l'Etat, il y a quelques semaines, savoir que toutes les critiques qui s'élèvent contre l'administration de notre réseau national prennent leur source et finissent dans la division est. De nombreuses critiques se sont élevées, c'est vrai, et l'opinion publique est passablement montée dans les Provinces maritimes en ce qui regarde la situation de nos chemins de fer et les choses vont s'aggravant de mois en mois depuis que l'exploitation de la ligne a été presque complètement confiée au conseil d'administration des chemins de fer nationaux canadiens. Je suis donc tenu en honneur de répondre à l'assertion de M. Hanna, mais je le ferai avec calme et non pas dans un esprit de revanche. Ce monsieur a prétendu que les plaintes qui viennent de cette partie du pays sont plutôt mesquines. Eh bien! je répondrai au ministre des Chemins de fer que la députation, composée d'une cinquantaine de représentants de l'industrie, du commerce et des professions libérales, qui s'est donnée la peine de faire le voyage d'Ottawa afin d'exposer la situation au Gouvernement, n'est pas venue ici dans le but de faire valoir des griefs captieux ou pointilleux.